

# **EEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM**

**Excusé(e)s :**

**Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 14**  
**MARCHÉS PUBLICS - AVENANTS**  
-----

**MARCHES – ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES – AUTORISATION DE LANCEMENT DE PROCEDURES**  
**(ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005, insérant l'article L.2122-21-1. au Code Général des Collectivités Territoriales)**

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer des marchés dans les domaines suivants pour :

- I - La réalisation de travaux
- II - L'achat de fournitures
- III - L'achat de services

**I – La réalisation de travaux**

1. Restauration de la Muraille des Remparts de Montferrand – Première Phase

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration globale des remparts de Montferrand conclu avec le groupement LAPORTE, architecte du Patrimoine / GEOVAL, géomètre / DUBOIS économiste de la construction / BRIZOT et MASSE bureau d'études techniques restauration, une première phase de rénovation peut être entreprise, concernant le secteur entre la Porte d'Eau (rue de la Cerisière) et le Pont de Bise (rue des Cordeliers) où la ville dispose de la maîtrise foncière sur l'ensemble du pied de rempart.

Ces travaux très spécifiques sont à réaliser par des entreprises agréées monuments historiques dans les domaines de la maçonnerie, pierre de taille, terrassement et ferronnerie.

Compte tenu de la maîtrise foncière, la restauration peut aussi être envisagée sur la partie arrière de la Mairie de Montferrand.

Sur ce secteur il est envisagé de révéler la muraille qui ferme un des côtés du jardin intérieur de la mairie et de mettre en valeur un passage dans le rempart pour rejoindre les espaces verts situés à leur pied (futur jardin médiéval).

Il s'agit de conclure un premier marché de travaux avec des entreprises extérieures qualifiées pour travailler sur des bâtiments anciens voire sur des monuments historiques.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 273 000 € HT.

Les crédits seront demandés à partir de 2010 et inscrits par phase au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Appel d'offres restreint en application des articles 33, 60 à 64 du Code des Marchés Publics

Marché passé avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles en application de l'article 72 du Code des Marchés Publics.

**Définition de chaque tranche :**

Tranche Ferme : Secteur Nord-Ouest entre la rue de la Cerisière (porte d'eau) et la parcelle LX 311 exclue

Tranche Conditionnelle n° 1 : Secteur Nord-Ouest de la parcelle LX 311 incluse et le Pont de Bise exclu.

Tranche Conditionnelle n° 2 : Secteur Sud – Mairie de Montferrand – Passage Public

**Objet de chaque lot**

- Installation de chantier-échafaudage

- Maçonnerie – Pierre de Taille
- Terrassement
- Ferronnerie

**Enveloppe financière du ou des marchés à conclure :**

- Tranche Ferme : 737 000 euros T.T.C..
- Tranches Conditionnelles 1 et 2 : 786 000 euros T.T.C..

**Période de début et de fin prévisionnelle des prestations pour chaque tranche :**

TF : envisagé de mai 2010 pour une période de 18 mois

TC1 : envisagé à l'issue de la réalisation de la TF après acquisitions foncières (DUP)

TC2 : envisagé courant 2010

2. Travaux de Maillage viaire du quartier Croix Neyrat, création d'une voie nouvelle entre rue de Gomel et rue de Neyrat, et d'un mail piéton

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier de Croix Neyrat, il est prévu la création d'une voie nouvelle entre la rue de Gomel et la rue de Neyrat, la création d'un mail piéton depuis la rue de Gomel jusqu'au virage de la rue des Hauts de Chanturgues et le prolongement de la rue de Neyrat en cheminement piéton passant devant le « Mille Club » et allant en direction du parc de la Fraternité.

Ces aménagements s'accompagnent de l'aménagement d'une placette en lieu et place de la cour basse du « Mille Club ».

L'objet est de conclure trois marchés de travaux, un marché par lot technique, selon la procédure adaptée avec des entreprises extérieures. Les marchés seront constitués de tranches fermes et conditionnelles afin de répartir les travaux dans le temps. Certains de ces marchés intégreront des clauses d'insertion pour leur exécution ceci afin de respecter l'engagement demandé aux collectivités bénéficiant de financement ANRU

Le coût global de l'opération est estimé à 1 443 980 € HT.

Les crédits seront inscrits par phase au fur et à mesure de l'avancement du projet et seront demandés au budget 2010.

Procédure Adaptée – en application de l'article 28 du CMP

marché fractionné à tranches conditionnelles conclu en application de l'article 72 du Code des marchés Publics.

Le marché comporte une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

**Définition de chaque tranche :**

Tranche Ferme : Voie Nouvelle, Mail piéton et prolongement de la rue de Neyrat et rive est rue de Gomel avant la voie nouvelle

Tranche Conditionnelle n° 1 : Aménagement de la rive Est de la rue de Gomel entre la voie nouvelle et le mail piéton

Tranche Conditionnelle n° 2 : Aménagement de la rive Est de la rue de Gomel entre la voie nouvelle et la rue des Hauts de Chanturgue

Tranche conditionnelle n° 3 : Aménagement de l'aire de jeux  
3 lots séparés

**Objet de chaque lot**

**Lot n°1 : Voirie : - Nature des travaux :**

Tranche Feme

Construction de chaussée, trottoirs et stationnements, fourniture et pose de bordures droites et courbes pour entourage d'arbres et de caniveaux, construction des branchements et bouche avaloir pour récupération des eaux pluviales, revêtement en enrobés sur chaussées et stationnement, sur trottoirs, fourniture et pose de bornes anti-stationnement.

Construction d'allées piétonnes en bétons désactivés.

Construction d'allées et de placette en sable stabilisé.

Réalisation de l'infrastructure du réseau éclairage public (fouilles et gaines),

Tranches conditionnelles 1 et 2

Construction des branchements et bouches avaloirs pour récupération des eaux pluviales.

Fourniture et pose de bordures droites et courbes et revêtement de trottoirs et de stationnements

Réalisation de l'infrastructure du réseau éclairage public (fouilles et gaines).

**Lot n° 2 : Eclairage public : - Nature des travaux**

Tranche feme:

La fourniture et la pose du mobilier urbain relatif à la réalisation d'un réseau d'éclairage public y compris le câblage et le raccordement du réseau qui se fera depuis l'armoire de commande existante H07 qui se trouve située rue des Hauts de Chanturgue.

Sur les voies circulées : Candélabres en acier thermolaqués de 9.00 ml de hauteur avec des lanternes décoratives de 150 w SHP.

Sur le mail piétons et placette : Candélabres 4.50 ml de hauteur avec des lanternes décoratives de 70 w IM.

Tranche conditionnelle 1 :

la fourniture et la pose du mobilier urbain relatif à la réalisation d'un réseau d'éclairage public y compris le câblage et le raccordement du réseau qui se fera depuis l'armoire de commande existante H07 qui se trouve située rue des Hauts de Chanturgue.

Candélabres en acier thermolaqués de 9.00 ml de hauteur avec des lanternes décoratives de 150 w SHP.

Tranche conditionnelle 2 :

la fourniture et la pose du mobilier urbain relatif à la réalisation d'un réseau d'éclairage public y compris le câblage et le raccordement du réseau qui se fera depuis l'armoire de commande existante H07 qui se trouve située rue des Hauts de Chanturgue.

Candélabres en acier thermolaqués de 9.00 ml de hauteur avec des lanternes décoratives de 150 w SHP.

**Lot n° 3 : Espaces Verts- Jeux : Nature des travaux**

Tranche Feme:

Fourniture et plantations d'arbres et d'arbustes avec entretien pendant 2 années après travaux

Tranche conditionnelle 1 :

Fourniture et plantations d'arbres et d'arbustes avec entretien pendant 2 années après travaux

Tranche conditionnelle 2 :

Fourniture et plantations d'arbres et d'arbustes avec entretien pendant 2 années après travaux

Tranche conditionnelle 3 :

Fourniture et plantations d'arbres et d'arbustes avec entretien pendant 2 années après travaux plus fourniture et mise en place de jeux d'enfants

**Enveloppe financière du ou des marchés à conclure :**

Lot n° 1 : Voirie : 1 215 400.€T.T.C.,

soit 1 096 000 pour la tranche ferme, et 119 400 pour les DEUX tranches conditionnelles

Lot n° 2 : Éclairage Public : 161 600,00 € T.T.C,

soit 144.000,00 euros TTC pour la tranche ferme, et 17.600,00 euros TTC pour les DEUX tranches conditionnelles

Lot n° 3 : Espaces Verts : 350 000 € T.T.C,

soit 260 000 pour la tranche ferme, et 80 000 € TTC pour les trois tranches conditionnelles

**II – L’achat de fournitures**

1. Fourniture et installation de bâtiments modulaires pour la crèche provisoire Barbecot

Il convient d’organiser l’implantation d’un bâtiment modulaire de 450m<sup>2</sup> environ de surface sur la place Maréchal Fayolle afin de continuer d’accueillir 40 enfants lors de l’opération de déconstruction et intégration du nouvel équipement (crèche collective de 60 berceaux et multi accueil de 30 enfants) situé sur le même site au rez de chaussée d’un bâtiment neuf à usage principal de logements sociaux.

La durée de l’opération étant de l’ordre de 3 ans, c’est la solution d’acquisition de bâtiments modulaires neufs qui a été retenue, plutôt qu’une location, ce qui permet d’une part d’avoir un équipement totalement adapté aux besoins spécifiques d’une crèche et d’autre part de pouvoir ensuite réutiliser sur un autre quartier cette structure provisoire pour faire rapidement face à de nouveaux besoins.

Il s’agit du lancement d’un appel d’offre ouvert à l’attention d’entreprises industrielles spécialisées dans la fabrication et l’installation de bâtiments modulaires de qualité répondant aux besoins exprimés en concertation avec le service en charge de la petite enfance.

Le coût global de l’opération est estimé à 418 000 € HT, pour un crédit qui a été demandé au budget 2010 à hauteur de 500 000 €TTC, sur l’imputation 21318 fct 64-1 service 731.

L’établissement du projet définitif est prévu pour février 2010 et la livraison du bâtiment totalement achevé pour juin 2010.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

**Définition de la nature et de l’étendue du marché :**

Fourniture et installation de bâtiments modulaires, y compris établissement, sur la base du programme et de plans de principes, du projet définitif correspondant à la gamme du fabricant et du dossier technique de demande de permis de construire.

2. Fournitures électriques

Les services municipaux, à savoir les équipements techniques, les services de l’éclairage public et de la signalisation, les services sportifs et d’autres, sont amenés à acheter diverses fournitures électriques nécessaires à la maintenance des bâtiments et équipements, ainsi que pour les travaux qu’ils doivent faire en régie. Les marchés présentés existent et se terminent en mars 2010

L’identification des fournitures nécessaires au fonctionnement des services intervenant au fur et à mesure des besoins, il est proposé la conclusion d’un marché à bons de commande avec montant minimum et maximum défini pour chaque lot, d’un an reconductible une deux ou trois fois.

Les services pourront, par émission de bons de commandes dans la fourchette mini/maxi acheter les produits qui sont, soit définis au bordereau des prix du marché, soit issus des catalogues proposés.

Le coût global de l’opération pour les 6 lots, sur les quatre ans du marché est estimé à 1 300 000 € HT. Les crédits correspondants seront demandés annuellement à partir de 2010 en tant que de besoin sur différentes imputations selon les services qui passeront commande.

Appel d'offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, passé en 6 lots séparés pour une durée de un an renouvelable trois fois.

**Définition de la nature et de l'étendue des lots**

**lot n° 1 : Lampes et appareillage pour l'éclairage public et la signalisation**

Nature des prestations : Le présent lot concerne la fourniture de l'ensemble des lampes, et accessoires ( ballasts, amorces et condensateurs) utilisés pour l'éclairage public et les installations de signalisation tricolore.

valeur mini : 50 000 € H.T.

valeur maxi : 200 000 € H.T.

**lot n° 2 : Lampes pour le bâtiment**

Nature des prestations : le présent lot concerne la fourniture de l'ensemble des lampes, et accessoires ( ballasts, amorces et condensateurs) utilisés pour l'éclairage intérieur des bâtiments

valeur mini : 25 000 € H.T.

valeur maxi : 100 000 € H.T.

**lot n° 3 : Boîtiers classe 2 et boîtiers de raccordement pour l'éclairage public et la signalisation**

Nature des prestations : le présent lot concerne la fourniture des coffrets de classe 2 et appareillages installés dans les poteaux d'éclairage public ou situés dans un regard de pied de poteau

valeur mini : 12 000 € H.T.

valeur maxi : 48 000 € H.T.

**lot n° 4 : armoires d'éclairage et de signalisation**

Nature des prestations : le présent lot concerne la fourniture des armoires de commande servant pour les réseaux d'éclairage public et de signalisation.

valeur mini : 5 000 € H.T.

valeur maxi : 20 000 € H.T.

**lot n° 5 : fournitures courantes pour installations électriques**

Nature des prestations : le présent lot concerne l'achat des fournitures servant à la réalisation des installations électriques (prises, dominos, interrupteurs, fusibles, etc...), y compris les goulottes et gaines plastic autres que celles utilisées pour les infrastructures de réseaux souterrains.

valeur mini : 50 000 € H.T.

valeur maxi : 200 000 € H.T.

**lot n° 6 : piles accumulateurs et batteries standard**

Nature des prestations : le présent lot concerne la fourniture des piles, accumulateurs et batteries standards, à l'exclusion de toutes les batteries spécifiques comme par exemple , les batteries automobiles, les batteries pour les installations de secours, les batteries decaméscopes ou TV8.

valeur mini : 2 500 € H.T.

valeur maxi : 10 000 € H.T.

### **III – L’achat de services**

#### **1. Entretien Maintenance des matériels de cuisine et buanderie**

Les bâtiments municipaux (principalement les UPC, groupes scolaires, crèches, centres de vacances) sont équipés de divers matériels de cuisine et de buanderie (environ 850 équipements) qui doivent faire l’objet d’un entretien régulier, et être dépannés en cas de problèmes techniques.

Il s’agit de contractualiser pour chaque lot, avec un prestataire externe la réalisation des opérations de maintenance obligatoires et des dépannages.

Le coût global de cette opération pour les 3 lots est estimé pour quatre ans à 240 000 €HT, soit environ 60 000 € HT par an.

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 54 000 € TTC sur les imputations : 00 011 0209 6156 575 775 et 00 011 0209 61558 625 775.

Appel d’offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché à bons de commande en application de l’article 77 du Code des Marchés Publics, passé en 3 lots séparés pour une durée de un an renouvelable trois fois.

#### **Définition de la nature et de l’étendue des lots**

##### **lot n° 1**

Nature des prestations : Matériels de cuisine

quantité ou valeur mini... 15 000 € HT par an

quantité ou valeur maxi 60 000 € HT par an

##### **lot n° 2**

Nature des prestations : Armoires froides positives ou négatives

quantité ou valeur mini... 20 000 € HT par an

quantité ou valeur maxi ... 80 000 € HT par an

##### **lot n° 3**

Nature des prestations : Matériel de buanderie

quantité ou valeur mini... 2 500 € HT par an

quantité ou valeur maxi ... 10 000 € HT par an

#### **2. Entretien Maintenance des installations gaz**

Les bâtiments municipaux sont équipés d’installations fonctionnant au gaz, pour le chauffage ou la production d’eau chaude. Ces installations doivent faire l’objet d’un entretien régulier, et être dépannées en cas de problèmes techniques.

Il s’agit de contractualiser, pour chacun des lot, avec un prestataire externe la réalisation des opérations de maintenance obligatoires et des dépannages, d’une part sur les chaudières murales, chauffes bain et préparateurs d’eau chaude, sur les radiants gaz d’autre part.

Le coût global de cette opération pour les 2 lots est estimé pour quatre ans à 160 000 €HT, soit environ 40 000 € HT par an.

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 293 000 € TTC sur les imputations : 00 011 0209 6156 576 775, 00 011 0209 61558 624 775 et 00 011 0209 61522 616 775.

Appel d’offres ouvert – en application des Articles 33, 57 à 59 du CMP

Marché à bons de commande en application de l’article 77 du Code des Marchés Publics, passé en 2 lots séparés pour une durée de un an renouvelable trois fois.

**Définition de la nature et de l'étendue des lots**

**Lot n° 1**

Nature des prestations :

Appareils gaz type chaudières murales, chauffes bain et préparateurs eau chaude

quantité ou valeur mini... 12 000 € HT par an

quantité ou valeur maxi 48 000 € HT par an

**Lot n° 2**

Nature des prestations :

Appareils radiants gaz

quantité ou valeur mini... 5 000 € HT par an

quantité ou valeur maxi<sup>3</sup> ... 20 000 € HT par an

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement des procédures décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues et éventuellement les marchés à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché négocié suite à appels d'offres infructueux.

**MARCHES PUBLICS –  
ACHATS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES –  
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Afin d'assurer la continuité du service public et le fonctionnement des services municipaux, il convient de passer les marchés dans les domaines suivants :

**I – L'achat de fournitures**

1. Fournitures de denrées alimentaires pour la Ville de Clermont Ferrand

Appel d'offres ouvert

Durée du marché 1 an. reconductible 3 fois.

**Lot n° 1 : Produits d'épicerie pour les restaurants scolaires, UPC et Crèches**

Marché : 09-350

Titulaire : CENTRAL GROS - ZAC de Champ Lamet - 63430 PONT DU CHATEAU

pour un montant estimatif de : 182 558,20 € HT

Montant HT minimum annuel : 100 000,00 € HT

Montant HT maximum annuel : 400 000,00 € HT

**Lot n° 2 : Volailles fraîches et produits dérivés pour les restaurants scolaires, UPC et crèches**

Marché : 09-351

Titulaire : Centre de distribution MORICEAU 5 & 7 rue des Frères Lumières - Le Brézet - 63100 CLERMONT-FERRAND

pour un montant estimatif de 125 805,00 € HT

Montant HT minimum annuel : 70 000,00 € HT

Montant HT maximum annuel : 210 000,00 € HT

**Lot n° 3 : Charcuterie et pâtisseries salées pour les restaurants scolaires, UPC et Crèches**

Marché : 09-352

Titulaire : ROUX AUVERFRAIS - Rue Pré Comtal 63100 CLERMONT-FERRAND

pour un total estimatif de 43 908,20 € HT.

Montant HT minimum annuel : 20 000,00 € HT

Montant HT maximum annuel : 80 000,00 € HT

**Lot n° 4 : Viande fraîche pour les restaurants scolaires, UPC et Crèches**

Marché : 09-353

Titulaire : Société DISTRIPORC 35 Rue du Charolais 63100 CLERMONT-FERRAND

pour un total estimatif de 144 813,00 € HT.

Montant HT minimum annuel : 70 000,00 € HT

Montant HT maximum annuel : 210 000,00 € HT

**Lot n° 5 : Poissons, crustacés et autres produits de la mer surgelés pour les restaurants scolaires, UPC et Crèches**

Marché : 09-354

Titulaire : DAVIGEL S.A. - Z.I. - BP 41 - 76201 DIEPPE CEDEX

pour un total estimatif de 67 639,95 € HT.

Montant HT minimum annuel : 40 000,00 € HT

Montant HT maximum annuel : 160 000,00 € HT

**Lot n° 6 : Autres produits surgelés pour les restaurants scolaires, UPC et crèches**

Marché : 09-355

Titulaire : Société d'exploitation des Surgelés Disval (DS RESTAURATION) Allée de la Minéralogie - ZA Molina Chazotte - 42000 SAINT ETIENNE  
pour un total estimatif de 53 403,60 € HT.  
Montant HT minimum annuel : 49 500,00 € HT  
Montant HT maximum annuel : 198 000,00 € HT

## **II – L'achat de services**

### 1. Location et maintenance de photocopieurs pour divers services municipaux

Appel d'offres ouvert – Marchés ordinaires

Durée : 4 ans

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 19 Octobre 2009 a retenu les entreprises suivantes :

#### **Lot n°1 : Location d'appareils moyens**

Marché n° 09-338

Titulaire : BUROTIC SYSTEM, 124 avenue de Cournon, 63172 AUBIERE Cedex

Pour un montant de 78 726,40 € HT

#### **Lot n°2 : Location de petits appareils**

Marché n° 09-339

Titulaire : BUROTIC SYSTEM, 124 avenue de Cournon, 63172 AUBIERE Cedex

Pour un montant de 34 486,40 € HT

#### **Lot n°3 : Location d'appareils pour les groupes scolaires**

Marché n° 09-340

Titulaire : BUROTIC SYSTEM, 124 avenue de Cournon, 63172 AUBIERE Cedex

Pour un montant de 31 244,80 € HT

### 2. Renouvellement de l'ENSEMBLE des contrats D'ASSURANCES de la Ville de Clermont-Ferrand

Appel d'offres ouvert

Durée du marché 5 ans.

#### **Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes**

Marché 09-344

Titulaire : SMACLAssurances 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX

Offre de base pour un montant de :

prime annuelle de 144 438€ TTC, au taux de 0.27€/m<sup>2</sup> pour une surface de 493 712 m<sup>2</sup>.

Franchise : 1000 € sauf incendie (2500€), événements non dénommés "tous risques sauf" (7500€), catastrophes naturelles (franchise légale).

**Lot n° 2 : Responsabilité et risques annexes**

Marché 09-345

Titulaire : SMACL Assurances 14 1 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX

avec une offre de base "Responsabilité civile" Formule 1 : franchise néant

Taux de 0,22% du montant des salaires

Prime TTC /an : 159 008,39 €

**Lot n° 3 : Flotte automobile et risques annexes**

Marché 09-346

Titulaire : groupement d'entreprises : PARIS NORD ASSURANCES/AREAS DOMMAGES

Mandataire : PARIS NORD ASSURANCES - 159 rue du faubourg Poissonnière - 75009 PARIS

avec une offre de base sans franchise prime TTC/an 123 877,90 €

option "Marchandises transportées" prime TTC/an 1 240,00 €

option "Auto collaborateur" prime TTC/an 2 785,00 €

option " Auto mission élus" prime TTC/an 1 150,00 €

Pour un total de 129 052,90 € TTC

**Lot n° 4 : Assurance « risques statutaires du personnel »**

Lot déclaré sans suite par la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 26 Octobre.

**Lot n° 5 : protection juridique des agents et des élus**

Marché 09-347

Titulaire : groupement d'entreprises : CACEP/SOLUTIA PROTECTION JURIDIQUE

Mandataire : CACEP - 1 rue du Docteur Bronner - 67600 SELESTAT

avec une offre de 4 667,70 € TTC/an

**Lot n° 6 : Assurances tous risques expositions**

Marché 09-348

Titulaire : groupement d'entreprises : CABINET DANTON/AXA ART FRANCE

Mandataire : CABINET DANTON - 62 rue Blatin - BP 371 - 63010 CLERMONT-FERRAND CEDEX

avec une offre de base "expositions temporaires" décomposée comme suit :

- Garantie séjour : taux 0.767<sup>°/°°</sup> TTC de la valeur assurée par mois d'exposition

- Risque transport : taux objets fragiles de 0.40<sup>°/°°</sup> en France, 0.50<sup>°/°°</sup> en Europe, 1<sup>°/°°</sup> monde entier.

- Prime minimum par exposition : 80 € TTC

option 1 : expositions permanentes des musées - prime TTC/an : 28 527,00 €

option 2 Expositions permanentes des Églises - prime TTC/an 4 705,07 €

option 3 Mise à disposition des oeuvre - prime TTC/an 200,00 €

**Lot n° 7 : Assurance assistance rapatriement**

Marché 09-349

Titulaire : SMACL Assurances 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX

pour un montant de prime forfaitaire de 327,00 € TTC

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer avec les entreprises retenues.

## MARCHES PUBLICS - AVENANTS

La poursuite de l'exécution de certains marchés nécessite la passation d'avenants entre les titulaires et la Ville dans les domaines suivants :

### **I – La réalisation de travaux**

#### 1. Avenant pour l'étude de mise en place d'un traitement de secours à l'usine élévatoire

Dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un traitement de secours à l'usine Elévatoire, il apparaît nécessaire à ce stade de compléter cette étude.

##### 1-Problématique :

le marché d'appel d'offre d'étude N°08026 a été notifié en mars 2008 au bureau d'étude Merlin

l'objet de ce marché concerne l'étude pour le traitement de secours à l'usine Elévatoire comprenant trois phases :

-phase 1 : analyse critique des paramètres dans un délai de 3 mois

-phase 2 : propositions des traitements et ouvrages de traitement à envisager et d'une restructuration fixe de l'usine dans un délai de 6 mois

-phase 3 : établissement d'un A.V.P. de la solution retenue dans un délai de 3 mois.

Le bureau d'étude a présenté en comité de pilotage le rapport de la phase 2 le 6 juillet 2009, afin d'explicitier les différents types de filières qui répondent à la problématique.

Lors de cette présentation, afin de compléter le descriptif de chacune des filières, il est apparu qu'il manquait dans l'étude une comparaison des solutions sur le plan environnemental.

Le groupe de pilotage a souhaité que le bureau d'étude soumette une proposition afin d'étudier cet aspect sur la partie exploitation des deux filières retenues parla méthode du bilan carbone.

##### 2-Proposition pour compléter l'étude initiale

Le bureau d'étude Merlin a transmis un descriptif pour établir la prestation complémentaire :

Le délai pour réaliser cette prestation serait de 1,5 mois.

Le montant complémentaire pour ces travaux s'élèverait à : 9 550,00 € HT

Le montant initial de l'appel d'offre s'élève à : 67 155,00 € HT.

Le montant final serait de 76705,00 € HT soit une augmentation de 14% du marché.

Il est proposé de passer un avenant au marché sur les bases précisées ci-dessus.

Le service DEA ne dispose pas du budget suffisant sur la ligne de crédit correspondant. Mais si cette prestation complémentaire était adoptée, il pourrait être demandé en DM2 le complément sur le crédit de cette étude.

#### 2. Avenant n°1 au marché n° 08-004 – Maîtrise d'œuvre pour la restauration et la sauvegarde des remparts de Montferrand

Dans sa séance du 20 décembre 2007, le Conseil Municipal de la ville de Clermont-Ferrand a adopté le Marché de Maîtrise d'œuvre passé avec l'équipe constituée de Christian LAPORTE, architecte du patrimoine, mandataire, le cabinet GEOVAL, géomètre, le bureau d'études DUBOIS, économiste de la construction, et le bureau d'études techniques BRIZOT – MASSE, en vue de la restauration des Remparts Montferrand.

Le 14 septembre dernier, à l'issue des phases diagnostic, avant-projet sommaire et avant projet détaillé qui constituaient la tranche ferme du marché n°08.400, l'équipe de maîtrise d'œuvre a remis à la ville de Clermont Ferrand, l'estimation du projet de restauration de l'ensemble de la Bastide de Montferrand dont le montant global s'élève à 2.863.901,52 € HT.

Comme prévu au marché n°087-004 et selon les conditions énoncées à l'acte d'engagement, le forfait de rémunération définitif doit être calculé sur le montant des travaux estimés en phase APD.

### **1 – Fixation du forfait définitif de rémunération :**

Le forfait de rémunération définitive s'applique aux missions APS et APD de la tranche ferme et à l'ensemble des 7 tranches conditionnelles qui correspondent aux missions de maîtrise d'œuvre de réalisation pour cinq secteurs géographiques distincts . (Les Missions Diagnostic et Cahier des Charges Urbaines étant traités à prix définitifs selon le forfait initial).

Le forfait de rémunération provisoire pour cette étude a été établi sur un montant de travaux estimé à 1 400 000 € HT.

Cette estimation provisoire de la masse des travaux à réaliser a été donnée pour permettre aux équipes de maîtrises d'œuvres consultées courant 2007 de remettre une proposition pour la réalisation de cette étude. Le montant avait été estimé en partant de la surface de remparts visible à restaurer en appliquant le prix au mètre carré de la restauration de la tour de la Gravière (enduit sur maçonnerie existante).

Le projet de restauration et de sauvegarde des remparts mené en étroite relation avec les services de la DRAC et de l'Architecture et du Patrimoine prend l'option de restituer le rempart dans sa volumétrie initiale partout où elle est historiquement attestée et en reprenant la maçonnerie brute de pierre taillée.

Des campagnes de fouilles archéologiques ont permis de retrouver la trace et l'épaisseur du rempart.

Le parti pris d'aménagement est de ne pas restaurer uniquement la partie visible en la rehaussant d'un parapet partout où la sécurité des riverains l'exige mais de lui redonner son épaisseur initiale (1m50).

Du fait de cette orientation "patrimoniale" l'évaluation des travaux de restauration et sauvegarde est au delà de l'estimation provisoire qui n'était pas calée sur une appréciation historique imposée par le Plan de Sauvegarde et de mise en Valeur de la Bastide Médiévale.

Par ailleurs des fouilles archéologiques menées lors de la phase Diagnostic et APS ont permis d'attester la présence du rempart sur un linéaire plus important que celui reconnu auparavant et le projet prévoit la reconstitution de sa trace sur une longueur plus importante (en particulier bd. Léon Jouhaux et rue de la Gravière). De même , il est envisagé de retrouver le gabarit médiéval du Pont de Bise en donnant à voir ses arches gothiques et de mettre en valeur le rempart qui constitue le mur de clôture du patio de la Mairie de Montferrand et de faire accéder le public au patio depuis le jardin des fossés par un passage traversant le rempart ou de visiter l'intérieur d'une tour traitée de manière à mettre en valeur les chambres de tir.

Du fait de l'augmentation de la masse des travaux, et tel que prévu à l'acte d'engagement, le taux de rémunération est ramené de 12 % à 8,25 %.

La rémunération définitive pour les prestations de l'étude rémunérée provisoirement à la conclusion du marché (phase APS – APD en tranche ferme et mission PRO, VISA, DET, AOR, en tranches conditionnelles) est de 236.271,88 € HT au lieu de 168.000 € HT.

Compte tenu des prestations « Diagnostic et Cahier des Charges Urbaines » et « vacations » traitées à prix définitif dès l'origine du contrat pour un montant total de 31 400 € H.T. la fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre donne un montant de rémunération 267.671,88 € HT toutes tranches confondues au lieu de 199.400 € HT .

## **2 – Mission complémentaire « DQO »**

Par ailleurs, compte tenu de la spécificité des travaux à réaliser, conclure des marchés de travaux à prix global et forfaitaire pourrait inciter les entreprises à prendre des marges plus importantes en terme de coût pour tenir compte d'aléas possible de chantiers, aussi la solution de traiter les marchés de travaux en prix unitaires appliqués aux quantités réellement mises en œuvre, apparaît comme la solution permettant d'obtenir le meilleur coût. Dans ce cas, le dossier de consultation devant s'accompagner d'un devis quantitatif détaillé, il est proposé de confier cette mission complémentaire au maître d'œuvre, elle est évaluée à 0,3% du montant des travaux soit 8 591,70 € H.T. à répartir sur l'ensemble des tranches conditionnelles.

### **3 – Montant de L'avenant**

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe de 199 400 € H.T. à 276 263,58 € H.T. soit une augmentation de 76 863,58 € H.T. ce qui représentant une augmentation de 38,55%

Le marché de maîtrise d'œuvre se décompose comme suit :

Tranche ferme : 70 881,53 € H.T.

Tranches conditionnelles : 205 382,05 € H.T.

### **4 – Redécoupage des tranches opérationnelles – rectification d'erreurs matérielles**

tranches conditionnelles « dites opérationnelles » dont le montant de chacune se détermine en fonction du montant prévisionnel de l'opération en phase APD et inclus la mission complémentaire DQO explicitée ci-avant.

Par ailleurs, des erreurs matérielles relevées sur l'annexe à l'acte d'engagement page 14 à 24 sont rectifiées dans cet avenant n°1.

## **II – L'achat de services**

### **1. Avenant relatif à la suppression de l'indice ICHT-TS**

L'indice ICHT-TS2 correspondant au coût horaire du travail, du secteur « services fournis principalement aux entreprises » a été supprimé par l'INSEE.

Cet indice était utilisé dans la formule de révision des prix des marchés service de médiation urbaine passé en groupement de commandes avec le SMTC et attribué à l'association OPTIMA. Il doit être remplacé, accompagné d'un coefficient de raccordement par l'indice ICHT-N concernant le coût horaire du travail de l'activité des services administratifs et de soutien.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Ville a la charge de gérer les procédures administratives nécessaires à l'exécution des marchés concernés.

Pour prendre en compte cette modification, il est proposé de passer un avenant n°1 aux marchés :

08074N marché négocié de prestations de service de médiation urbaine de proximité dans les quartiers de la Ville et les transports urbains

09247N marché complémentaire de service de médiation urbaine de proximité dans les transports publics.

Toutes les autres clauses de ces marchés sont inchangées.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer les avenants prenant en compte ces dispositions.

## **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2009

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint  
Alain BARDOT,